



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

célébration de l'an 2000

Question écrite n° 30623

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la possibilité de rendre gratuits les transports à l'occasion des fêtes du prochain millénaire. En effet, le 31 décembre prochain et le 1er janvier de l'an 2000 marqueront le passage dans le nouveau millénaire et, à cette occasion, il lui demande si le Gouvernement serait favorable à la gratuité des transports en commun et à l'instauration d'un service minimum des transports sans interruption tout au long de ces 48 heures.

Texte de la réponse

Dès janvier 1999, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a demandé au groupement des autorités responsables de transport et aux entreprises de transport public, notamment la SNCF et la RATP, d'étudier la possibilité d'assurer un service continu des transports publics, dans la nuit du 31 décembre 1999 et du 1er janvier 2000, et à des conditions tarifaires préférentielles. Cette initiative, dans la continuité du débat national, « Habiter, se déplacer, vivre la ville », devrait conforter le succès rencontré par les transports publics lors d'événements comme la Coupe du monde de football, et permettra aux opérateurs de transports publics d'ouvrir et d'inaugurer le siècle prochain par une nouvelle démonstration de leur capacité à anticiper et à prendre en compte les besoins des usagers. Elles devrait également participer à l'objectif de sécurité routière, la nuit de la Saint-Sylvestre étant traditionnellement une nuit meurtrière. Il est donc souhaitable que les transports publics s'associent à la célébration de cet événement, dans le respect des prérogatives des différentes collectivités organisatrices. La compétence d'organisation des transports publics relève en effet, hors Ile-de-France, des collectivités locales (communes, départements et régions), qui en assurent le financement. En région Ile-de-France, où l'Etat est autorité organisatrice à travers le syndicat des transports parisiens, l'examen de ces questions avec la RATP et la SNCF Ile-de-France est en cours.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30623

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3236

Réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5773